

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 1^{er} JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 1^{er} Juillet 2020 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARON-
PERROUD
Adjoints au Maire,
M. ROLLION, Mmes FOLY, TINSEAU, M. FOURNEL, Mmes FARNAULT,
MOLINA-AUBERT, CARRIAU, M. VERBEKE, Mme QUINTANA, MM. SALL,
PATRIGEON, VOLTEAU, DESPLANCHES, Mmes HUTSEBAUT, FOUBET,
M. DAUNAY, Mmes LOTTE, PLICHON,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. LAVIER pouvoir à M. LECLOU
Mme MUSLIN-BUREAU pouvoir à Mme CARNEZAT
Mme PENIN pouvoir à M. PATRIGEON
M. RAISONNIER pouvoir à Mme FEVRIER
M. GABORET pouvoir à Mme PLICHON

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/05/2020
est approuvé à l'Unanimité

II BUDGET / FINANCES

Budget principal de la Ville

1°) Compte de Gestion et Compte Administratif de l'exercice 2019

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur BOUQUET, Adjoint aux Finances, présente le Compte de Gestion 2019 établi par la Comptable publique et le Compte Administratif 2019 du Budget de la Ville.

Le Conseil Municipal approuve :

- par 33 Voix Pour, le Compte de Gestion 2019 du Budget de la Ville établi par la Comptable publique,
- après que le Maire se soit retiré, conformément à la réglementation, et sous la Présidence de Mme BEDU, par 32 VOIX POUR, le Compte administratif 2019 faisant apparaître (avant prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement) :
 - en section de fonctionnement : un excédent de 4.891.981,99 € ;
 - en section d'investissement : un excédent de 12.228.250,60 € ;
 - d'où un résultat brut global excédentaire de 17.120.232,59 €.

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion 2019.

Après prise en compte des restes à réaliser en section d'investissement, le résultat net global excédentaire 2019 s'élève à 3.705.232,59 €.

L'ensemble de ces résultats sont repris dans la Décision modificative n°1 (budget supplémentaire) de l'exercice 2020.
6,15 Millions d'euros d'investissement ont été financés par les ressources propres de la Ville.

2°) Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement 2019 est affecté pour partie et à hauteur de 3.891.981,99 €, au compte 1068 de la section d'investissement en vue de financer les travaux d'investissement du budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2020. Le solde de l'excédent, soit 1.000.000 €, reste affecté en section de fonctionnement de la Décision modificative n°1 de 2020.
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Décision modificative n°1 – exercice 2020

La Décision Modificative n°1 de l'exercice 2020 est arrêtée, en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- section d'investissement : 20.237.000 €
- section de fonctionnement : 1.557.000 €

Ce budget supplémentaire permet de poursuivre les investissements principalement dans les établissements scolaires (réhabilitation de l'école du Clos-Vinot, provision pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire aux Goths...), pour la réhabilitation d'un orgue à l'église de Saint-Firmin, la réhabilitation de la Mairie protocolaire (Maison Mory), de l'Hôtel de Ville, les équipements sportifs et culturels ...
(Adopté à l'Unanimité)

Choix du vote des budgets de la mandature

Le Conseil Municipal arrête le choix de vote du Budget par Nature (avec présentation fonctionnelle) et par Chapitre, pour le budget principal 2021 de la Ville et les suivants
(Adopté à l'Unanimité)

Admission en créance éteinte de produits irrécouvrables

Sur proposition de Madame la Comptable Publique, il est décidé l'admission en créance éteinte de produits irrécouvrables concernant l'exercice 2018 pour un montant total de 92,15 € (suite au traitement de dossiers de surendettement)
(Adopté à l'Unanimité)

Assujettissement à la TVA pour un local professionnel dans le Bourg

Afin de pouvoir récupérer la TVA, il est décidé de demander l'assujettissement à la TVA pour l'opération de réhabilitation du local sis 35 rue Raymond Tellier en un local professionnel aménagé pour le secteur de la restauration et d'opter pour la TVA au régime du réel normal
(Adopté à l'Unanimité)

III COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Une seule liste étant présentée, les membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public sont les suivants, outre le Maire Président :

- 5 Titulaires : M. ROLLION Jacky, Mme FEVRIER Catherine, M. SZEWCZYK Edmond, M. BOUQUET Christophe, M. GABORET Grégory
- 5 Suppléants : Mme FARNAULT Sylvie, Mme MUSLIN-BUREAU Laurence, Mme QUINTANA Nadine, Mme CARRIAU Catherine, M. DAUNAY Christian

Par ailleurs, il est décidé :

- que le Président de la Commission d'appel d'offres présidera également le jury de concours et qu'il nommera les membres du jury (autres que les membres élus de la CAO qui font obligatoirement partie du jury)
- que les membres de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public sont désignés pour la durée du mandat.

(Adopté à l'Unanimité)

IV COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne les membres de la Commission consultative des services publics locaux, présidée par M. SZEWCZYK en qualité de représentant du Maire, ainsi qu'il suit :

- membres du Conseil Municipal : Mmes TURBEAUX-JULIEN, QUINTANA, HUTSEBAUT, TINSEAU, M. VERBEKE, Mme CARRIAU, M. GABORET
- représentants d'associations locales :
 - M. CASSIER Bernard, représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir
 - Mme FORGEOT Solange, représentante du Club des Personnes Agées d'Amilly
 - M. RIZZO Jean-Louis, représentant de l'UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Agées) d'Amilly
 - M. VANDECANDELAERE Joël, représentant de l'Association du Gros Moulin
 - M. KULIGOWSKI Philippe, représentant de l'Association Corbeaux Gâtinais Nature
 - M. BEZILLE Claude, représentant de l'Association Les Restaurants du Cœur

(Adopté à l'Unanimité)

V COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Par application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal approuve la présentation d'une liste de 32 contribuables pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs. Le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera, parmi cette liste, les 8 commissaires titulaires qui composeront cette commission, ainsi que 8 commissaires suppléants.

(Adopté à l'Unanimité)

VI AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Par application de l'ordonnance du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à la pandémie de Covid-19, le Conseil Municipal décide de fixer un taux d'abattement de 50 % sur la Taxe locale sur la publicité extérieure due au titre de l'année 2020.

Par ailleurs et afin d'aider les entreprises et les commerces, il est décidé de ne pas réviser les tarifs mais de maintenir, pour l'année 2021, les tarifs de cette taxe qui étaient applicables en 2020

(Adopté à l'Unanimité).

2°) En raison de la situation de crise d'urgence sanitaire liée au Covid-19, il est décidé d'exonérer les locataires du restaurant le Saint-Martin du paiement du loyer dû à la Ville pour le 2^{ème} trimestre 2020, représentant un montant total de 7.443,12 €

(Adopté à l'Unanimité).

3°) Est approuvée la cession du terrain communal cadastré section AB n°602, sis 163 rue Peynault et d'une superficie de 484 m², au prix de 33.880 €

(Adopté à l'Unanimité).

VII COMMERCES DE DETAIL : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2020

Suite à la fixation de la date de début des soldes d'été 2020 au 15 juillet (au lieu du 24 juin), certains commerces sollicitent une dérogation au repos dominical pour le 1^{er} dimanche des soldes, soit le 19 juillet.

En conséquence, un avis favorable est donné à la modification des dérogations au repos dominical des commerces de détail d'Amilly pour 2020 selon le principe suivant :

- pour certaines branches d'activités qui avaient obtenu une autorisation pour 12 dimanches, le dimanche 19 Juillet se substituera à un autre dimanche,
- pour les branches d'activités qui avaient obtenu une autorisation pour un nombre de dimanches inférieur à 12, le dimanche 19 Juillet sera rajouté.

(Adopté à l'Unanimité).

VIII CULTURE / JUMELAGES

1°) Suite à la dissolution de l'Association Les Jardins d'Agrément et à la reprise par la Ville des activités de celle-ci à compter du 1^{er} juin 2020, le Conseil Municipal approuve :

- la reprise de l'actif de l'association, soit un chèque de banque d'un montant de 164.134,25 € et du matériel d'investissement pour un montant de valeur nette comptable de 5.317,00 Euros,
- la reprise du stock et le tarif de vente des CD, soit 10 € l'unité

(Adopté à l'Unanimité).

2°) Le programme des concerts de la saison musicale 2020-2021 est approuvé et les tarifs sont fixés comme suit :

Désignation	Plein tarif	Tarif réduit et groupe	Tarif élèves de l'école de musique d'AMILLY	Tarif Junior jusqu'à 18 ans révolus	Abonnements ⁽²⁾		
					3 concerts	6 concerts	10 concerts
11/10/2020 : L. Ghielmi ⁽¹⁾	10 €	/	gratuit	5 €	/	/	/
27/09/2020 : S. Temmingh 08/11/2020 : Ens. Jacques Moderne 22/11/2020 : La Fenice 13/12/2020 : Ensemble Clematis 27/01/2021 : Taylor/Chauvin/Julien-Laferrière ⁽²⁾ 31/01/2021 : Solazzo Ensemble 14/02/2021 : Ensemble Diderot 28/03/2021 : Ens. Les Surprises 18/04/2021 : A Nocte Temporis 07/05/2021: Quatuor Hanson	18 €	13 €	gratuit	5 €	48 €	90 €	140 €

(1) Concert exclu de la formule d'abonnements.

(2) Les abonnements pourront inclure le concert du Trio Taylor/Chauvin/Julien-Laferrière du 17 janvier 2021 organisé en partenariat avec l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (en cours d'élaboration).

Vente des programmes	1 €
----------------------	-----

(Adopté à l'Unanimité).

3°) Il est décidé de fixer la durée de tous les cours de conversation à 1h15mn et d'aligner les tarifs à compter du 1^{er} septembre comme suit :

- tarifs trimestriels pour les amillois : 23,30 € (soit 69,90 € par an)
- tarifs trimestriels pour les extérieurs : 29,30 € (soit 87,90 € par an)

(Adopté à l'Unanimité).

IX EDUCATION / ENFANCE

Il est décidé de demander, pour toutes les communes de résidence des enfants fréquentant les écoles d'Amilly, sans distinction selon qu'elles sont situées en ou hors Agglomération, une participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2020 / 2021 fixée à :

- 958 € pour un élève d'élémentaire,
- 1.715 € pour un élève de maternel,

avec application du potentiel financier pour les Communes dont le potentiel financier est inférieur à celui de la Ville d'Amilly.

(Adopté à l'Unanimité)

X SPORTS

Une subvention exceptionnelle de 21.074 € est attribuée à l'Association des J3 Sports pour l'acquisition d'un praticable de gymnastique (la Région accordant une subvention de 14.049 € pour cette opération)

(Adopté par 24 Voix Pour et 9 Non participation au vote des élus membres ou adhérents des J3 : M. LECLOU titulaire d'un pouvoir, M. PATRIGEON titulaire d'un pouvoir, M. VOLTEAU, Mme FOUBET, M. DAUNAY, M. SZEWCZYK, M. BOUQUET)

XI ELUS / RESSOURCES HUMAINES

1°) Le Conseil Municipal décide de favoriser toutes les actions de formation des élus locaux, adaptées à l'exercice de leurs fonctions au sein du Conseil et des diverses commissions municipales et approuve la dépense correspondante à hauteur d'un montant annuel de 3.400 €

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Sont approuvées les conditions de mise en œuvre, à compter du 1^{er} Août 2020, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois suivants : ingénieurs, techniciens, éducateurs de jeunes enfants, psychologues, puéricultrices, auxiliaires de puériculture

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Il est décidé d'instaurer l'Indemnité d'administration et de technicité pour les agents de la Police Municipale

(Adopté à l'Unanimité)

**Affiché le 06 Juillet 2020
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY